



istom

# ATTESTATION DE FIN DE STAGE

## STAGE GRATIFIÉ

*Ce document est à remettre au stagiaire à l'issue du stage.*

### L'ORGANISME D'ACCUEIL

Certifie que le stagiaire identifié ci-dessous

**Nom ou dénomination sociale**

Représenté par

Adresse

### LE STAGIAIRE

a effectué un stage dans le cadre de ses études

**Nom, prénom du stagiaire**

Adresse

**Formation suivie** : Ingénieur en Agro-développement International

Au sein de : **ISTOM École Supérieure d'Agro-développement à l'International**  
4 rue Joseph Lakanal 49000 Angers

### DURÉE DU STAGE

Du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Représentant une durée totale de \_\_\_\_\_ (Nombre de mois ou semaines)

La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.

### MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE

Le stagiaire a perçu une gratification de stage d'un montant total de \_\_\_\_\_ €

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la sécurité sociale (code de la sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation art.D.124-9).

En foi de quoi la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Signature et cachet**

Pour signer, utilisez la fonction "Remplir et signer" de votre lecteur PDF

Document à retourner au :

**Service des stages**

4 rue Joseph Lakanal 49000 Angers  
stages@istom.fr